Environnement et emploi: construire une Europe durable

1997/2287(COS) - 18/11/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir une stratégie permettant de créer des synergies entre politique de l'environnement et politique de l'emploi. CONTENU : la communication part de 3 principaux constats : 1) que l'Union est caractérisée par un "sous emploi" de ses ressources humaines (avec un taux de chômage de plus de 10% en moyenne) et un "suremploi" de ses ressources naturelles ; 2) que les problèmes écologiques mondiaux trouvent en grande partie leur origine dans nos pays industrialisés : c'est dans certains secteurs économiques (industrie, transports, énergie et agriculture) et dans les habitudes de consommation que l'on trouve les principales causes des problèmes environnementaux ; 3) la manière dont nous produisons actuellement les biens et les services repose sur des rapports anciens d'investissement et de formation des prix qui datent d'une époque où l'on se souciait peu de l'environnement. Partant de ces constats, la Commission estime qu'il incombe aux Etats membres d'accélérer la transition vers des technologies nouvelles et propres visant à remplacer les technologies polluantes. Ils doivent également revoir leurs moyens de financer l'offre de biens publics. Le moment le plus favroable pour opérer ce changement est celui où le capital ancien devra être remplacé par de nouveaux investissements intègrant des normes élevées en matière d'environnement. Le bénéfice serait double : -l'investissement créerait de l'emploi et des possibilités d'affaires, -les nouvelles technologies contribueraient à améliorer l'environnement. Bien conçue cette nouvelle politique environnementale pourrait devenir un moteur puissant de l'investissement et de l'emploi. A cet égard, la Commission propose une série d'initiatives qui aideraient les Etats membres à lier la politique de l'emploi et celle de l'environnement. Les actions envisagées tournent autour de 5 axes : -analyser de manière comparative ce que les secteurs économiques ont réalisé en matière d'emploi et d'environnement pour encourager les pouvoirs publics à se réorienter vers des modes de production et de consommation propres ; -évaluer et promouvoir le développement de technologies propres et identifier leurs effets en termes d'emploi ; -intensifier, dans le contexte de l'élargissement, les efforts visant à lier emploi et développement durable par des initiatives et des fonds communautaires (via notamment la rénovation urbaine et le développement des zones rurales) ; -poursuivre la restructuration progressive des systèmes fiscaux en réduisant les coûts non salariaux et en incorporant les coûts environnementaux et le coûts des ressources (notamment énergétiques) dans les prix des biens et des services ; -promouvoir la formation et l'éducation sur le plan de l'environnement afin d'appuyer la mise en oeuvre de nouvelles technologies et pratiques de travail respectueuses de l'environnement.